

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

**Communauté d'Agglomération
CAP EXCELLENCE**

Session (extra)ordinaire d

**N° d'inscription
au registre**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° de la délibération :

*L'an deux mille dix, le quatorze du mois de décembre à **X** heures **X** minutes, le conseil communautaire de CAP EXCELLENCE s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques BANGOU, son Président.*

Présents :

Absents :

**OBJET : DELEGATION PAR GERANCE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE
Choix du délégataire et approbation du contrat.**

Monsieur le Président rappelle la procédure en cours relative à la délégation du service public de l'eau potable.

Le rapport du Président sur le principe de la délégation, le procès-verbal de la commission d'ouverture des plis visée à l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, le rapport final établi par la DAF afin d'analyser en détail les offres, le rapport du Président exposant les motifs du choix de l'entreprise et l'économie générale du contrat, ainsi que le projet de contrat de délégation, ont été transmis aux membres de l'assemblée délibérante dans les délais prévus par l'article L.1411-7 du code général des collectivités territoriales.

Au terme de ces étapes et des négociations, Monsieur le Président a procédé au choix de l'entreprise Générale des Eaux Guadeloupe, pour le contrat d'une durée de 9 ans, en raison des motifs exposés dans son rapport.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- ✓ **APPROUVE** le choix de Monsieur le Président,
- ✓ **DECIDE** en conséquence de confier la délégation par gérance du service public d'eau potable à la société Générale des Eaux Guadeloupe, pour une durée de 9 ans,
- ✓ **APPROUVE** le projet de contrat de délégation,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces correspondantes.

***Fait et délibéré à POINTE-A-PITRE, les jour, mois et an sus-dits
Le Président,***

**Délibération
Affichée :**